

Sur convocation du Maire en date du 28 mars 2019, les membres du conseil municipal se sont réunis le 4 avril 2019 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

SONT PRESENTS : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Marie-Odile DEFRERE-MILLER, Sandra DRILLET, Nathalie DRON, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Robert LAURAIN, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

ABSENTES EXCUSEES : Laure DARRE (pouvoir donné à Frédéric CHAMPAGNE), Renelle MELI (pouvoir donné à Claude VINCENT)

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Sandra DRILLET

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n°1 : Fixation des taux d'imposition 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes locales. Comme en 2018, les taux sont les suivants : Taxe d'Habitation : 12,23 % ; Taxe Foncière (bâti) : 14,30 % et Taxe Foncière (non bâti) : 24,28 %.

Point n°2 : Durée d'amortissement 2019

Les dépenses d'investissement effectuées en 2018 concernant l'enfouissement des réseaux de la rue de Mirecourt sont à amortir. Pour cela, le conseil municipal doit déterminer la durée d'amortissement de la dépense. Après proposition faite par le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'amortir cette dépense sur une période de 30 ans à compter de 2019.

Point n°3 : Contribution au SMIC et SISSG

Le Conseil Municipal prend note des contributions aux deux syndicats et décide à l'unanimité de budgétiser ces participations. La participation pour le SMIC s'élève à 795,00 € et celle du SISSG est quant à elle d'un montant de 6.600,99 €.

Point n°4 : Présentation et vote des budgets (Commune et Service de l'Eau)

Avant de voter les budgets, le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, les résultats 2018 de la façon suivant :

BUDGET COMMUNE : Excédent de fonctionnement : 259.364,18 € reporté à l'article 002
 Excédent d'Investissement : 10.468,15 € reporté à l'article 001

BUDGET SERVICE DE L'EAU : Excédent d'Exploitation : 25.881,06 € reporté à l'article 002
 Excédent d'Investissement : 73.345,13 € reporté à l'article 001

Suite à cela, le Conseil Municipal, décide de voter, à l'unanimité, les budgets 2019 de la façon suivante :

BUDGET COMMUNE :
Section de Fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 1.314.631,34 €
Section d'Investissement équilibrée en dépenses et recettes à 442.606,44 €

BUDGET SERVICE DE L'EAU :
Section d'Exploitation équilibrée en dépenses et recettes à 159.314,94 €
Section d'Investissement équilibrée en dépenses et recettes à 125.443,24 €

Point n°5 : Approbation compte rendu dernier conseil municipal du 21 mars 2019

Celui-ci est approuvé à l'unanimité ainsi que les délibérations qui s'y rapportent.

Point n°6 : Biens soumis à droit de préemption

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption pour les biens suivants :

- Une maison rue de l'Ancien Stade vendue 290.000,00 €
- Une maison rue de Mirecourt vendue 48.000,00 €
- Un terrain situé section AE n°11 Corvée du Moulin vendu 5.275,00 €

Point n°7 : Intégration dans la voirie communale

Suite à la réunion de la Commission Voirie du 26 mars 2019, il est proposé au Conseil Municipal la reprise de la rue des Bouleaux et la rue des Chênes dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'intégration de ses deux rues (la première d'une longueur de 145 ml et la seconde d'une longueur de 138 ml).

Point n°8 : Application du régime forestier

Il a été procédé par les services de l'ONF à une étude complète de la situation foncière du domaine communal boisé et ceci à l'occasion d'une révision de l'aménagement de la forêt communale de Darnieulles. Considérant la difficulté d'établir de façon exhaustive la liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier au vue des nombreuses modifications foncières réalisées depuis le 18^{ème} siècle et qu'il est préférable de disposer d'un arrêté unique prononçant l'application du régime forestier à l'ensemble des terrains communaux concernés, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'application du régime forestier visant l'ensemble des propriétés communales relevant du régime forestier. La surface totale de la forêt communale est donc arrêtée à 265ha 25a 42ca.

Point n°9 : Travaux d'investissement en 2019

Le Maire fait la liste des travaux d'investissement prévus au budget primitif de la commune pour 2019. Ces travaux et achats divers ont un montant total de 292.727,38 €

Point n°10 : Compte rendu conseils d'école maternelle et élémentaire

L'adjointe aux affaires scolaires fait le compte rendu des deux conseils d'écoles.

ECOLE MATERNELLE : demande de rideaux occultant anti-feux, pose de panneaux interdiction de fumer et chiens interdits, achat de trois vélos pour compléter leurs équipements existants, des serviettes éponges pour les WC, installation de bois béton autour des arbres dans la cour et terminer l'entourage des nouvelles fenêtres à l'intérieur.

ECOLE ELEMENTAIRE : changement d'horaires ?, demande la clé « incendie », installation de tous les ordinateurs fixes et portables en réseau, achat prévu de 3 TBI par la Commune, les préaux ont été refait cet hiver, changement des fenêtres côté Nord prévu, demande de réduction de pression sur les robinets dans les WC.

Informations et questions diverses

DGF : en 2019 la dotation globale de fonctionnement s'élève à 258.150,00 € soit 24.868,00 € de moins qu'en 2018.

Devis ONF : deux devis sont présentés pour les travaux dans la forêt communale. L'un concerne des travaux sylvicoles en parcelles 21s,4a,8s,9s, 26u,25r,35r,35t,36a,38t et travaux sur limites et parcellaire (parcelles 20 à 25). Montant de 14.277,81 € TTC. L'autre concerne des travaux de protection contre les dégâts des gibiers pour un montant de 11.249,70 € TTC.

Commission Voirie : Le bureau d'étude présent explique les travaux à intervenir avec l'installation de rampes PMR pour un montant de 40.091,70 € TTC. Un riverain de l'avenue de la Gare souhaite l'installation d'un miroir au croisement avec la rue de la Gare. La commission rejette l'idée et un courrier sera envoyé à un autre riverain car sa haie gêne la visibilité.

Prévention et sécurité : différents matériels sont à faire vérifier ponctuellement dans le cadre de la prévention et de la sécurité au travail. Une société de vérification a été sollicitée et a réalisé deux devis. Ces deux devis sont acceptés par le Conseil Municipal.

Courrier des Maires de Fomerey et Gigney : suite au décès de l'Abbé Lambolez et sa volonté de se faire inhumer au cimetière de Gigney, un emplacement a été mis à disposition avec la pose d'une stèle. Cet emplacement sera également le rassemblement des restes des autres prêtres inhumés dans ce cimetière. Mais cela représente un coût ! La paroisse ST Jean Baptiste de l'Avière sollicite les dix communes membres afin de réunir des fonds. La question sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Commission de contrôle : cela concerne les affaires électorales. Elle se réunira le 2 mai 2019 à 10h00.

Cimetière : des panneaux concernant les tombes échues seront installés sur chaque concession concernée avant la fête des Rameaux.

Agence postale : elle sera fermée du 8 au 13 avril 2019 inclus.

Porte du cimetière : elle a été reposée.

Fontaines à eau au cimetière : l'une est installée, l'autre en cours

Vélo à assistance électrique : une administrée a reçu de la CAE une aide financière à l'achat d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 200,00 €

SICOVAD : suite à la collecte de 25 sapins de Noël, le syndicat de collecte offre à la commune 4 sacs de compost de maille 20.

Décès : Madame ERARD Yvonne est décédée à l'âge de 95 ans à la Maison de Retraite de Dinozé.

Courrier : la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territorial envoi un courrier à Monsieur le Maire l'informant de l'élection au poste de présidence de la section départementale de Nadia GIRARDET.

Mercredi récréatif : le 19 avril 2019 à la Bibliothèque

Remerciements : à Marie-Odile et Didier MILLER pour leur conférence du 29 mars à la salle des fêtes sur leur périple en Espagne sur le chemin de St Jacques de Compostelle.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 22h20.